

Saint Parthénien et les nouveaux Bollandistes.

Le mémoire publié dans la *Römische Quartalschrift* de 1892 (pag. 35-51), sous le titre de *Etude d'hagiographie arienne, Parthénien de Lampsaque*, et dont les conclusions étaient que l'évêque Parthénien, dont la vie est par ailleurs si instructive et édifiante, avait fait cause commune avec les semi-ariens, — ce mémoire, dis-je, a provoqué quelques objections de la part des PP. Bollandistes (*Analecta bollandiana*, 1893, pag. 75).

Ils écrivent: « M. Batiffol n'hésite pas à affirmer que cet évêque fut un semi-arien. Il nous est impossible d'accueillir cette assertion, même après les preuves fournies. *Nemo malus nisi probetur*, dit l'adage. Or, 1.° M. Batiffol lui-même avoue que sur aucun point la biographie de Parthénien ne trahit une doctrine théologique se rapprochant de l'arianisme. 2.° Parthénien, toujours de l'aveu de M. Batiffol, n'a pas laissé fut-ce un prône qui témoignât des sentiments théologiques de ce simple et vaillant homme. 3.° M. Batiffol accorde que Parthénien paraît avoir été un évêque plus préoccupé d'évangéliser ses ouailles que de dogmatiser ».

Parthénien appartenait à un groupe de provinces ecclésiastiques dont *tous* les évêques étaient soit ariens, soit semi-ariens: donc le fait pour Parthénien de n'être ni arien ni semi-arien constitue une exception à une règle générale: la majeure à invoquer serait donc ici *Nemo bonus*

nisi probetur. Or nous n'avons aucune preuve positive de l'orthodoxie nicéenne de Parthénius. Conclusion: jusqu'à preuve positive de l'orthodoxie de Parthénius, nous devons le considérer comme un semi-arien.

Deuxième preuve: non seulement nous n'avons aucune raison positive de croire que Parthénius était, à l'encontre des évêques de sa province, attaché à la doctrine nicéenne, mais nous savons positivement qu'il était en communion avec des adversaires notoires de cette foi nicéenne. Il était en communion avec Théodore d'Héraclée, qui avait pris part au synode d'Antioche de 341 et qui fut déposé par le concile de Sardique en 343. Il était en communion avec Hypatianus, successeur de Théodore, un des rédacteurs et signataires du formulaire daté de Sirmium (22 mai 359). Il était en communion avec son métropolitain de Cyzique, un siège qui ne fut occupé à cette époque que par des homéens jusqu'à ce qu'il le fut par Eunomius en personne! Et le fait pour Parthénius d'avoir été en communion avec ces prélats antinicéens nous est attesté sans aucune apparence d'embarras par son biographe. « Ce n'est pas un argument bien convaincant », disent les Bollandistes. Comment? être, non point en relations, mais en communion avec des prélats notoirement antinicéens, ce n'est point un indice positif des sentiments théologiques de Parthénius? A qui ferait-on croire que, si Parthénius avait été en dissidence sur la doctrine du consubstantiel avec son métropolitain l'évêque antinicéen de Cyzique, avec son ami l'évêque antinicéen d'Héraclée, ces deux prélats seraient venus assister à ses funérailles?

Troisième preuve. La renommée de Parthénius a été accaparée par le parti arien si bien que le nom de ce saint homme n'a point eu de place dans les martyrologes et

calendriers catholiques. Voilà un thaumaturge, un évêque de mœurs apostoliques, un saint célèbre sur les deux rives de la Propontide et plus loin encore, et pas une voix catholique ne prononce son nom ? Les Bollandistes ne peuvent affirmer qu'une chose, qui est que Parthénien figure dans les ménologes grecs au 7 février. Mais ils ne sont pas en mesure de nous dire depuis quelle époque Parthénien figure dans les ménologes grecs, et surtout s'il n'y a pas été introduit tardivement et sur la foi de la seule biographie que nous possédons de Parthénien. Le témoignage des ménologes grecs n'aurait de valeur, dans la question qui nous occupe, qu'autant qu'il serait historique et indépendant. *Quod est probandum*. Les anciens Bollandistes étaient sur ce point plus exigeants que les nouveaux lorsque, reconnaissant la vertu d'Osius et les services rendus par lui à la foi orthodoxe, mais tenant compte de sa défaillance à Sirmium (*aliquid humani in concilio Sirmiensi passus*), ils ne consentaient pas à l'insérer dans les *Acta Sanctorum*, en dépit du témoignage des ménologes grecs : « *Quia vero non scimus Latinos ullos martyrologos fastis sacris nomen eius intexuisse, nos eorum exemplum secuti, operi nostro illum non inserimus* » (1).

Les Bollandistes me reprochent, comme une contradiction, d'avoir témoigné à Bollandus quelque gré qu'il ait introduit franchement Parthénien dans les *Acta Sanctorum*, en m'appliquant d'ailleurs à établir que Parthénien avait appartenu au parti semi-arien. « Les successeurs de Bollandus, écrivent-ils, qui naguère encore demandaient la radiation de Théodote de Laodicée, n'accorderaient certainement

(1) *Acta sanctorum Augusti*, t. VI, p. 2.

plus droit de cité à Parthénus de Lampsaque dans une nouvelle édition, s'ils jugeaient prouvée la thèse de M. Batiffol ». Il est possible, en effet, que le sentiment que j'ai exprimé sur ce point particulier, témoigne non tant d'une contradiction logique que de quelque latitude hagiographique : j'avais pensé que bien des circonstances atténuaient l'erreur de Parthénus, ou, si l'on veut, que son erreur était matérielle plutôt que formelle ; j'avais pensé aussi que les *Acta Sanctorum* sont une entreprise toute privée et sans aucun caractère canonique ; et j'avais pensé en conséquence que l'on pouvait se réjouir de voir ce saint *lato sensu* introduit dans cette collection. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

Paris.

PIERRE BATIFFOL.
